



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME

Restaurant universitaire sur le campus de Dijon – Demandes de subventions pour son raccordement au réseau de chaleur

Le Conseil métropolitain a délibéré le 26 juin 2025 sur les modalités opérationnelles et financières relatives à la réalisation du futur restaurant universitaire sur le campus de Dijon.

Pour rappel, cet équipement sera implanté sur l'Esplanade René BERTHAUT entre la Maison des Examens et le campus métropolitain accueillant les écoles d'ingénieurs ESTP et ESEO. La maîtrise d'ouvrage de cet équipement a été confiée par l'Etat à Dijon métropole qui a délégué sa réalisation à la SPLAAD ; le bâtiment étant ensuite remis in fine à l'Etat.

Le coût global de l'opération est estimé à 8 110 000 € TTC et est financé par le CROUS à hauteur de 33%, par la région BFC et Dijon métropole à hauteur de 33,5% chacun. Le permis de construire a été déposé le 28 juillet dernier et la livraison du bâtiment est prévue pour octobre 2028.

Les études d'avant-projet définitif qui ont été achevées cet été ont conclu que le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur urbain était la solution la plus pertinente notamment eu égard aux frais d'entretien et de maintenance qui sont moins importants que pour une solution avec pompe à chaleur.

Le coût de raccordement au réseau de chaleur du bâtiment est estimé à environ 229 200 € HT. Ces travaux, non inclus dans le coût global de l'opération ci-dessus mentionné, sont éligibles à des subventions complémentaires de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre de son règlement d'intervention 31.06 intitulé « politiques de l'énergie – plan bois énergie et développement local - chaufferies et réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération », et de la part de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2027.

C'est pourquoi il est proposé d'autoriser le Président de Dijon métropole à solliciter, à leur taux maximum, ces subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'État, pour le raccordement du futur restaurant universitaire au réseau de chaleur urbain.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant à solliciter, à leur taux maximum, des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'État, pour le raccordement du futur restaurant universitaire au réseau de chaleur urbain ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN

POUR : 39

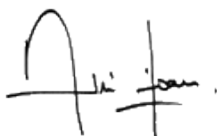
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

